

M. Combes sera docile à la consigne.

Il s'attaque aujourd'hui à la Compagnie de Saint-Sulpice. Déjà, à la suite des incidents de Dijon, les Sulpiciens avaient dû laisser à d'autres la direction du grand-séminaire de ce diocèse. Mais voici que tous les évêques français dont les grands séminaires sont confiés à ces maîtres aimés — dont Fénelon disait : « Je ne connais rien de plus vénérable que Saint-Sulpice », viennent de recevoir une circulaire dans laquelle on leur signifie qu'ils auront à remplacer les Sulpiciens pour la rentrée d'octobre 1905.

C'est une iniquité nouvelle. Et nous nous empressons d'offrir à la Compagnie de Saint-Sulpice, qui fait « le bien sans bruit », parce qu'elle est convaincue que le « bruit ne fait pas de bien », l'expression affectueuse de notre douloureuse sympathie. Nous sommes sûrs que tous leurs anciens élèves du Canada et des Etats-Unis, dont la jeunesse cléricale s'est passée à l'ombre de leurs séminaires pour y pulser la science et se former à la piété, s'unissent à nous et protestent dans leur âme sacerdotale contre cette mesure arbitraire que rien ne justifie.

En effet, ce serait bien en vain que l'on chercherait à trouver des excuses pour les persécuteurs de tant de religieux et de religieuses, qui ne demandaient qu'à se dévouer pour Dieu et pour la patrie.

Mais si les journaux qui nous arrivent de France sont bien renseignés, il est curieux de lire les motifs qui auraient poussé le président du Conseil à prendre cette détermination.

Il paraîtrait qu'il y a plusieurs types de circulaires : les unes mentionnent que des plaintes sont parvenues à l'administration des cultes touchant l'enseignement des Sulpiciens.

Les secondes invoquent le droit canonique, pour démontrer que le concile de Trente désire que le clergé séculier soit formé par des prêtres séculiers.

Les dernières invoquent le droit français, pour réclamer impérieusement le renvoi de ces prêtres, qui ne sauraient demeurer dans un pays dont les lois de 1901 et de 1904 interdisent l'enseignement à tout membre d'une congrégation.